

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 29 mars 2024 à 15h30
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

Affichage Public réglementaire
effectué
du 03/05/24 au 03/07/24
Conseil départemental

OBJET : Appel à manifestation d'intérêt Massif Central - Attractivité

- 2024-012

Date de la convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 15

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Martine PANI, Communauté de Communes du Pays de Salers (suppléante)
- Jean-Pierre SOULIER, Communauté de Communes du Pays de Mauriac
- Christophe VIDAL, St Flour communauté

Collège des consulaires :

- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Brigitte TROUCELLIER, Chambre d'Agriculture du Cantal (suppléante)

Absents –excusés :

- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, pouvoir à Bruno FAURE,
- Vincent DESCOEUR, Conseil départemental du Cantal
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;
Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 11 ;

Monsieur le Président rappelle aux élus que le syndicat mixte a élaboré un plan d'actions relatif à sa stratégie pour améliorer l'attractivité et relever le défi démographique, qui a été présenté lors de la réunion du 7 juillet 2023.

Il précise que dans le cadre de la convention de Massif Central, un appel à manifestation d'intérêt est proposé sur le thème de l'attractivité et que des financements peuvent être sollicités pour le programme d'actions et les postes.

Il demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de financement auprès du Massif par voie de décision.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention Massif dans le cadre du programme d'actions du SMCA et plus particulièrement « le Cantal à la hauteur de vos projets » et a arrêté le plan de financement correspondant au travers une décision.

M. le Président rendra compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL

30 AVR. 2024

BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :